

N° 2022-111

SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DE LA SAVOIE

L'an deux mil vingt-deux le 9 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, VILLIEN Michelle, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, BROCHE Richard

Absents excusés :

MMES DUCHOSAL Sylviane qui donne pouvoir à Mme PAVIET, BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN Bernadette qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI, CHENAL Murielle

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, HANRARD Bernard qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, DUC Jacques, TRAISSARD Robert

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 6

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF arrive à échéance le 31 décembre 2022.

La CAF ne renouvelle pas ce type de contrat qu'elle a remplacé par un nouveau dispositif contractuel plus large, la Convention Territoriale Globale (CTG), qui aborde sur un territoire donné, les différentes thématiques dites sociales.

A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire.

Dans ce cadre, la CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle s'appuie sur les différents documents de diagnostic élaborés par les différents acteurs institutionnels sur le territoire. La proposition de CTG des Versants d'Aime pour la période 2023-2026, s'articule autour de cinq objectifs généraux :

- Garantir la cohérence de l'offre de service petite enfance et enfance ;
- Accompagner le développement de l'autonomie des jeunes ;
- Accompagner les familles et faciliter leur parcours de vie ;
- Faciliter l'accès aux services et aux droits afin de favoriser l'intégration de chacun dans son environnement ;
- Poursuivre le développement des dynamiques collectives et d'animation de réseaux.

Le projet se décline en un plan de 35 fiches actions, annexées à la convention.

La signature de la CTG permettra à minima de conserver les enveloppes financières dont bénéficiaient la communauté de communes et les associations et collectivités associées (La Plagne Tarentaise, Peisey Nancroix, Espace Associatif Cantonal) dans le cadre du précédent CEJ.

La mise en œuvre financière de la CTG se fera dans le cadre de Conventions d'Objectif et de Financement à intervenir courant 2023.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ;

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de la Savoie pour la période 2023-2026 ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financements et toutes pièces nécessaires à leur exécution.

FAIT ET DELIBERE LE 9 NOVEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

